

Appel à candidature pour le mastère SSII à l'ISI de Tunis 2022/2023

L'institut supérieur d'informatique (ISI) de Tunis annonce l'ouverture du concours sur dossier pour la sélection de candidats au master professionnel **SSII (Sécurité des Systèmes d'Information et des Infrastructures)** au titre de l'année 2022/2023.

Profils concernés

Peut candidater à ce master, tout étudiant ayant une licence en Informatique, Réseaux, Télécommunications et/ou Systèmes Embarqués.

Procédure et Dates

- Inscription en ligne sur le site web <http://mastere.utm.rnu.tn/>, (date limite : **17/07/2022**)
- Dépôt de dossier **à l'ISI** du **05/07/2022** au **20/07/2022** ou **par poste** (date limite : **17/07/2022**)
Adresse postale de l'ISI : ISI, 2 Rue Abou Rayhane Albayrouni, 2080 Ariana
(Ajoutez la mention sur l'enveloppe à l'extérieur Master SSII-Pr)
- Annonce des résultats sur le site web de l'ISI (**courant du mois de Septembre 2022**).

Constitution du dossier de candidature à envoyer par mail

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1. Carte d'identité nationale
2. Copie conforme du diplôme de baccalauréat
3. Copie conforme du relevé des notes de baccalauréat
4. Copies conformes de tous les relevés de notes pour chaque année d'études universitaires (y compris celles du redoublement). (**Le relevé de notes de l'année en Cours n'est pas exigé au dépôt du dossier, il sera demandé à l'inscription 2021/2022**).
5. Copies conformes de tous les diplômes universitaires obtenus (les étudiants qui n'ont pas eu leurs diplômes à la date de dépôt doivent compléter leurs dossiers après affichage des résultats)
6. Photo d'identité

Critères de sélection

Les candidats seront classés par ordre de mérite en se basant sur un score calculé en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score} = (\text{Moyenne Baccaauréat} + \text{Moyenne 1ère année Licence} + \text{Moyenne 2ème année Licence}) + B - M$$

Où B est un bonus calculé selon le tableau suivant :

Année diplôme	B
2022	2
2021	1
<=2020	0

Et M est un malus calculé compte tenu de la formule suivante : $M = M1 + M2$ où :

- $M1 = \text{Nombre de redoublements} \times 6$
- $M2 = \text{Nombre de session de rattrapage} \times 3$

Seuls les dossiers ayant un score supérieur ou égal à 24 seront retenus dans la limite des places disponibles.

Tout dossier comportant des informations inexactes sera considéré comme irrecevable.

Tout dossier incomplet, arrivé après la date limite d'inscription (tampon de la poste faisant foi), ou sans l'étape de préinscription est automatiquement non considéré.

Le quota pour les candidats internes de l'ISI a été fixé à 60 % et à 40% pour les candidats externes venants d'autres institutions hors ISI.